[…] de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 22 MAI 1887.

## PETITES ANNONCES.

### A VENDRE.

VENDRE ou louer—Plusieurs terrains avec maisons dans le Troisième District, allée Broad, D'Abbady, Aubry, White et Passage Renaudin. S'adresser à M. V. Déjan, notaire, 20 Carondelet.
8 mai—4sem—Dim Jeu

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
13 mai—1mois.

### A LOUER.

CHAMBRES à louer. S'adresser 313 rue St-Claude. 22 mai—22, 29.

### DEMANDES.

ON demande—Une jeune Française qui puisse enseigner la musique et le dessin, accompagner une famille pendant l'été et demeurer avec elle d'une manière permanente, si elle se montre utile et agréable. Adresser boîte 2541, Nouvelle-Orléans, Lne.
22mai—1f

ON demande à acheter de vieux meubles acajou. Prix les plus élevés payés pour meubles antiques. S'adresser 131 et 133 rue de Chartres, sous l'hôtel des Etrangers.
9mai—1m

ON demande à acheter des vieux meubles (antiques). S'adresser No.123 rue Bourbon.
24 av—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de George Henry Englebrecht.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,280—Division D—Attendu que Mme Julia Elizabeth Englebrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Hy. Englebrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,25,29

**Succession de Thomas H. Hunt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,367—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm Henderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22.

**Succession de Thomas R Brady.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,175—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas R. Brady, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22

**Succession d'Adam Rauch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21 179—Division D. Attendu que Veuve Caroline Rauch a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Rauch, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13,18 22

**Succession de Kate Townsend.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,740—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et exécuteur testamentaire datif dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13mai—13 18 22

**Succession de Mme Catherine Rau femme de J. D. Schlumbrecht.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,194—Division C—Attendu que Henry Schlumbrecht a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Schlumbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15 20 24

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Lopez vs ses créanciers—No. 19,879 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Lopez insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville le MERCREDI, 1er jour de juin, 1887, à 11 heures a. m. dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant au dit Frederick Lopez, et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, 19 mai 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. Rankin Député-Greffier.
20 mai—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,252—Division C—F. A. Kraft vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, F. A. Kraft, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Paul Reusch, notaire, en cette ville, le 20me jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la remise des biens et effets du pétitionnaire, ainsi qu'il est dit dans la dite pétition, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que J. D. Hill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. Rankin, Député Greffier.
19mai—4f en 30 js

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Francis M. McKeough vs ses Créanciers, No 20,929—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Francis M. McKeough soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Gernon notaire, en cette ville, le JEUDI, 26ème jour de mai, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député greffier.
24 avril—4f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,939.—Division "B."—Eugène Foulon vs ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Déjan, notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin 1887, à 10 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est du plus ordonné que Anatole A. Ker Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26av—

**Mme B. Lavin vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,844—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Durno, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mai—17 21 26

**Geier & Bros vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,382—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17mai—17.21.26.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 23ème jour d'avril 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Philas Jane Elvin vs. John Woltz, son mari—No 20,572—Division A.
Sur motion de J. N. Wolfson, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, ici enregistré le 18 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philas Jane Elvin plaignante, et contre John Woltz son mari, reconnaissant ses droits et privilèges sur sa propriété et décrétant une séparation d'acquets et gains et de dissoudre la communauté existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 28 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce deuxième jour de mai en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1 mai—1,8,15,22,29—14juin.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

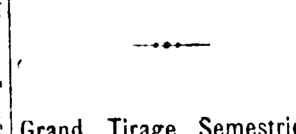

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 14 JUIN 1887.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300 | 60,000 |
| 500 Lots de | 200 | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de $300, | 30,000 |
| 100 Lots de $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 1,000 Lots de $100, soit | $100,000 |
| 1,000 Lots de $100, | 100,000 |

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## VENTES A L'ENCAN

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un cottage élevé et grands terrains.**

**No. 335 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.**

**Succession de Henry F. Requier.**

No. 20,459—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natches Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, et d'un ordre subséquent amendant le même, daté 3 mai 1887, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir—

Un cottage en bois à un étage, avec mansarde, No 335 rue Chesnut, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane; le terrain est composé du tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chesnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue, a une grande galerie devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le paiement différé s'il y a, en versements égaux représentés par deux billets à ordre tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables à un et deux ans respectivement à partir du jour de la vente et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; l'acquéreur s'engageant à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets ou une partie, devra assurer la propriété et transférer la police d'assurance aux porteurs des dits billets; l'intérêt et les honoraires d'avocat et l'exécution de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis par l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4,7,14,21,28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison de résidence et magasin double au coin nord-est des rues Carondelet et Huitième.**

**Vente de crédit à l'encan.**

**Succession de John Canty.**

No 20,766—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Le magasin double à un étage en bois avec maison de résidence dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Septième et Huitième. La terre comprend tout le terrain No 11 et une partie du terrain contigu No 10. Il mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur et façade rue Carondelet de 114 pieds 4 pouces; et du côté le plus proche de la rue St Charles, il a une première profondeur de la rue Huitième, de 81 pieds 4 pouces, de là il s'étend à angles droits vers la rue St Charles, et mesure 22 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Huitième; de là il a une quatrième profondeur de 33 pieds jusqu'à sa ligne inférieure qui a une largeur de 60 pieds. Le terrain forme le coin des rues Carondelet et Huitième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance, à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an au lieu du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues en 1887, et faisant dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jne aux frais de l'acquéreur.
27 av—7 mai—7,14,21,28

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Propriété améliorée dans le Premier district.**

**Succession d'Auguste Gautier.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,976—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 21 avril 1887, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Robin et Terpsichore, désigné par la lettre 'B' sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de cette ville le 26ème jour de mars 1887, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp, et la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot est situé à une distance de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues Robin et Camp. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage, connue par le No 424 rue Camp.

2° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus désignée par la lettre 'D' le plan susdit et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 ligne sur la ligne du fond du lot 'B' et la même dimension sur l'autre ligne du côté près la rue Magazine le divisant du lot 'C' sur le dit plan et 6 pieds 10 pouces et 5 lignes sur chacun des deux autres côtés vers les rues Robin et Terpsichore respectivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans de terme avec des billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à compter du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887. 10 pour cent seront requis du montant de son adjudication.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—24,30—mai 7,14,21

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**G. Jacquet vs. Ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,913—En vertu d'un ordre de vente daté 16 mai 1887, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 mai, 1887, à midi, la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18mai—18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, Liqueurs, Comptoirs, Installations, Meubles, Comptoir ouvert, etc**

**Michel Tortorich vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 20,588—En vertu d'un ordre de vente, daté du 18 mai 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 23 mai 1887, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 213 rue Orléans:

Le contenu du dit local consistant en un stock assorti de groceries, vins, liqueurs, whiskies, meubles, installations, comptoirs, étagères, etc., etc.

Aussi, un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire et liste déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 mai—19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Company d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A. Abbott et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No 12, borné par les rues Touti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10,17,24,31—juin 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Theodore Lilienthal vs. ses créanciers.—No 20,934.—Division C.—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition enliassée dans cette affaire et le compte et les tableaux y annexés, et les affidavits les accompagnant, et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnant a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Theodore Lilienthal est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Theodore Lilienthal est par le présent ordonnée pour être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Christy, notaire, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable soient suspendues.

Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer et le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 avril—3f en 30 j

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT

**Résidence sur la rue Deléry, faisant face aux Casernes des Etats-Unis.**

**Succession de Pierre Miller.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,030.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 18 juin 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 4 mai 1887—

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 82 renfermé par les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Bienvenu, désignés par les Nos 2, 3 et 4.

1° Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; le lot No 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble une grande résidence en bois retirée de la rue ayant plusieurs chambres et galerie sur le devant, cuisine, citerne, latrines, etc.; jardin sur le devant et arbres à ombrages.

2° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 19, mesurant 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur 123 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication.
17 mai—17 21 28—juin 4 11 18

**Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller**

**Résidence à étage sur la rue Claiborne, près de la rue Esplanade, No 286.**

**Plusieurs Maisons à deux corps de logis rue Claiborne Nos 282, 288 et 290, contiguës au lot ci-dessus.**

**Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec.**

**Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.**

**Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.**

**Succession de Robert Joseph Ker.**

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 11 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mai 1887—

Les actions et propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

—Actions.—

Trois actions de $100 chacune du chemin de fer New Orleans & Northeastern.

—Propriétés Foncières.—

PREMIER DISTRICT.

1° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison à étage divisée entre quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisance, etc., le tout loué $32 par mois. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

2° Quatre lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou.

2° Le lot A, mesure 72 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne, 18 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, et 74 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison ayant deux chambres, cuisine, etc. désignée par le numéro municipal 282, rue Claiborne.

3° Le lot B mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison à étage, ayant au rez de chaussée, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger, et trois chambres à coucher à l'étage supérieur. Dans la cour une bâtisse de deux chambres, citernes, lieux d'aisance hangar, etc. etc. etc.

Numéro municipal 286 rue Claiborne.

4° Le lot C mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison double à mansarde couverte en ardoises ayant six chambres, une autre bâtisse attenant à la maison principal de quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance etc.

Numéro municipal No 288 rue Claiborne, louée $24 par mois.

5° Le lot D mesure 36 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, une autre bâtisse dans la cour ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc. Numéro municipal 290. Le tout divisé en deux locations, loué $20 par mois. Toutes les dimensions ci dessus sont plus ou moins.

6° Un îlet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

7° Deux lots de terre situés dans le même district faubourg Jackson désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 65. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis entre les rues Olympia et St Patrick sur 114 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

8° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes savoir:

Les lots Nos. 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos. 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No. 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

9° Dix certains lots de terre situés dans le même District, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos. 7 et 8, chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 8, fort au encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos. 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos. 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

10° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Galvez, Johnson, Kerlerec et Columbus, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit, savoir:

Le lot A forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur et face à la rue Kerlerec.

Les lots B C D, mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur.

Le lot E, 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 163 pieds de profondeur.

Le lot F, 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur. Le tout plus ou moins.

11° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 237 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 30 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

13° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton faisant maintenant partie de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 18, renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary; les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure aux rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1887.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.
7 mai—7,14,21,28—juin 4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Paul Marrière vs. Mary F. Woods,** veuve de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,964—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Sixième et Washington, le dit lot mesure quarante-huit pieds de face à la rue St. Denis, sur une profondeur de cent cinquante pieds.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Richard C. Stockton, conformément à un acte passé pardevant Wm. R. Ker, notaire, en date du 3 décembre 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison élégante et complète**

No 221 Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Tremé, près de l'Eglise de St-Augustin.

Succession de Mme Margaret Karcher, épouse décédée de Nicholas Kunts.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier B, No. 18,744.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 18 juin, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 13 mai 1887, pour le compte de la susdite succession—

Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Barracks, Marais et Tremé, mesurant 63 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou, sur 152 pieds 11 pouces 5 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais; et 145 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Tremé; de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du dit terrain; puis sur une ligne vers la rue Marais, 12 pieds 6 pouces; de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou, 1 pied; de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais, et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais, 51 pieds 4 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayou et ayant une grande galerie devant et derrière, corridor au centre, salons doubles avec portes à coulisse, deux chambres à coucher et une grande salle à manger s'étendant sur toute la largeur de la bâtisse, avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'attic; gaz dans toute la maison.

Une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant une chambre au premier étage et deux chambres à coucher, avec galerie sur le côté, au second étage; aussi, une autre bâtisse à un étage, contenant une grande chambre; poulailler, chambre pour charbon et bois, lieux d'aisance spacieux, nouvelle citerne de 4000 gallons, hydrant.

La façade et le côté sont ornés de plates-bandes avec un grand nombre d'arbustes et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques, ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an du jour de la vente, un tiers à deux ans du jour de la vente, ces deux derniers tiers en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété avec les stipulations accoutumées de 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets ci-dessus, assurance de la propriété pour le montant des billets, frais, &c., honoraires, dûs, jusqu'à parfait paiement, avec clause de *non aliénando*.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra en outre acquitter les frais de ville et d'Etat pour l'année 1887.
14 mai—14, 21, 28 mai; 4, 11, 18 juin

**Résidence confortable No. 227 rue Dumaine entre Villeré et Marais, une bâtisse en bois à deux étages.**

Succession de James D. Coquet.

No. 12,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1887, pour le compte de la dite succession.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Villeré, mesurant 32 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, voyer, en date du 5 août 1883.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages, avec galerie de façade, désignée par le numéro municipal 227 rue Dumaine, et ayant au rez de chaussée un grand salon double à arche, salle à manger, deux cabinets et grand corridor, et trois chambres et corridor sur le premier étage.

Aussi une cuisine en bois à un étage, ayant 4 chambres, 2 caves, gaz partout dans la bâtisse principale, une cour dans le centre et une dans le fond, poulailler, allée lieux d'aisances, etc.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreur tiré par lui et à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement garanti par privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, les honoraires d'avocats en cas de procès sont fixés à 5 pour cent sur le montant ainsi sera payé par l'acquéreur, la propriété doit être assurée pour le plein montant et jusqu'au paiement final des dits billets la police transférée au vendeur comme garantie, la prime d'assurance doit être retenue pour le terme non expiré de la police, les taxes de 1887 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication dix pour cent sur le montant doivent être déposés avec l'encanteur au moment de son adjudication.

Acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 7 14 21 28—4 juin

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de quatre lots de terre de valeur et améliorations dans le Sixième District.**

**Cornelia B. Graham vs. Vincent Asbury.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement du défendeur je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natches Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 juin 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, anciennement Plaquemine, Clay, Soniat et Dufossat et désignés comme lots numéros quatorze quinze seize et dix-sept de l'îlet numéro trente huit, sur un plan du faubourg Avart, dressé par W. Forshey, voyer et déposé pour référence à l'étude de C. Ledoux …, notaire en cette ville. Les dits lots … touchent et les lots numéro quatorze et quinze mesurent chacun trente deux pieds … de face à la rue Coliseum, anciennement Plaquemine, … le lot numéro seize mesure trente … de face à la dite rue Coliseum, anciennement Plaquemine, et le lot numéro dix-sept mesure trente … pieds de face à la dite rue Coliseum anciennement Plaquemine, sur une profondeur de cent douze pieds à chacun des dits lots entre lignes parallèles. Le lot numéro dix sept forme l'encoignure des rues Coliseum, anciennement Plaquemine et Dufossat.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° au comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, consistant en un billet de … cents dollars, en date du 20 octobre 1883, payable trois ans après date et portant intérêt à … de six pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'à maturité, et huit pour cent … d'intérêt après maturité, cinq pour cent … le montant du principal et intérêt sur la réclamation du plaignant d'honoraires d'avocat, quatre dollars de frais de copie d'acte, un dollar pour le certificat d'enregistrement et les frais et charges du procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de deux certains billets à recevoir, chacun pour la somme de trois cents dollars ($300) tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés 20 octobre 1883, payables respectivement quatre et cinq ans après leur date, et portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur maturité respective, et huit pour cent par an d'intérêt après leur maturité jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation du plaignant. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original d'hypothèque et vente passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 20 octobre 1883, relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, etc.

3° Et le reste de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de neuf warrants de drainage se montant à $19,000.**

**Fred. Wing vs W. C. Raymond et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,951.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 mai 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Neuf warrants de drainage, datés Département des Comptes Publics Nouvelle-Orléans, 6 juin 1876. Huit des dits warrants sont numérotés de 331 à 338 inclusivement, chacun pour la somme de cinq mille dollars, et un numéroté 398 pour la somme de deux mille dollars, faisant un total de quarante-deux mille dollars tirés par l'Administrateur des Comptes Publics sur l'Administrateur des Finances et par lui acceptés et en faveur de et endossés par W. Van Norden, transférés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20 24 28 31

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. François Clos vs ses Créanciers—No 21,125—Division A.—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, François Clos, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau, No 6 rue Carondelet le SAMEDI, 11ème jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises: et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; que Henry P. Dart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mai 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Paul Rousset & Bro., vs. leurs créanciers—No 13,497. Division B—Aux créanciers de Paul Rousset & Bro., insolvables dans cette affaire—Salut—Vous êtes par le présent notifiés à assister à une réunion des créanciers des insolvables sus-nommés, qui sera tenue au bureau de Geo. C. Préot, notaire, le MERCREDI, 25me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits insolvables, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises.
Par ordre de W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 avril—3f en 30 j

## VENTES A L'ENCAN

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# RESIDENCE TRES AGREABLE

Rue Marais, entre Kerlerec et Columbus,

**AVEC UN GRAND TERRAIN.**

TROIS GRANDS LOTS VACANTS

**Faisant face à la rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.**

Mme M. Constance Séré, Veuve de L. Séré, et autres contre Frank E. Bernard, subrogé-tuteur, et autres.

## POUR UN PARTAGE.

No 20,065, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1887, signé le 13 avril 1887, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, seront vendues à l'encan les propriétés suivantes, savoir

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre A sur une esquisse faite par Edgar Pilié, architecte, en date du 25 février 1887. Le dit lot mesure 70 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 147 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, comprenant les dépendances qui consistent en une cuisine et autres dépendances placées en ce moment sur le lot attenant B et qui seront transportées et vendues avec ledit lot A. L'acquéreur du lot A devra les y transporter à ses frais dans les 15 jours qui suivront l'exécution de l'acte de vente.

Les améliorations comprennent un vaste cottage avec galerie tout autour de six pieds de largeur; il s'y trouve deux salons avec double arche, salle à manger et 3 grandes chambres à coucher, cabinet et office, chambre à bain, 2 citernes, waterworks, lieux d'aisance, etc., grande cour briquetée, joli jardin devant et sur le côté, fleurs et arbres fruitiers ainsi que d'autres arbres donnant de l'ombrage tels que pruniers, orangers, magnolias, etc.

2° Un terrain dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par le lot B, et mesurant 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec, sur une profondeur de 146 pieds 10 pouces et 7 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Marais, et 151 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus proche de la rue Villeré, le séparant du terrain C, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur sur l'arrière plan.

3° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Colombus contigu au terrain B et désigné par la lettre C sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec, 151 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue des Marais, le séparant du terrain B, et 155 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain D, qui est sur le dit plan, et 30 pieds 2 pouces 6 lignes de largeur derrière.

4° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Colombus contigu au dit terrain C, et désigné par la lettre D sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 7 pouces 3 lignes de façade rue Kerlerec 155 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus proche de la rue Marais, le séparant du dit terrain C 160 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche du terrain E, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

5° Un terrain dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais Kerlerec, Villeré et Colombus, touchant au lot D, et mesurant 9 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté de la rue Marais, le séparant du lot D 162 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne et 8 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le tout de cette propriété est la subdivision conformément au dit plan d'Edgar Pilié architecte.

Conditions—Un tiers du prix de son enchère ou plus pour du comptant et le reste à un crédit d'un et deux ans représenté par des billets d'acquéreurs divisés en coupons comme il sera requis par le vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la date et devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété respectivement vendue les taxes dues et exigibles de 1887 seront assumées par l'acquéreur en addition du prix de son adjudication, que les actes de vente seront passés pardevant Edgar Grima notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et sera fait contenant les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat, l'assurance et le transfert de la police au vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties d'hypothèque.
23avril—23 30—7 14 21 28mai.

# Magasin et Maisons de Résidence de Valeur

—DANS LES—

## Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

**No 221 rue Tremé,** entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

**No 223 rue Tremé,** entre Ursulines et St Philippe—Une maison double en bois, à un étage.

**30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.**

**Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,735

## Ernest F. Cherbonnier et al.

—vs.—

## Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, sur 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds 4 pouces du côté opposé.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité, convenable pour magasin; une autre bâtisse adjacente ayant 3 chambres; enfin une troisième bâtisse adjacente, ayant 8 chambres; citernes, lieux d'aisance, etc, à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde connue en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez-de-chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinets dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises attenant au corps de logis principal, ayant 4 chambres, cuves, water works, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, avec quatre chambres, galerie et cabinet dans le corps principal; une cuisine à deux étages, avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, en un crédit de un an et doit être représenté par des billets d'acquéreur, garantis par hypothèques et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles de garantie. Les honoraires d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant saisi et les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrites et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
23avril—23 30—mai 7, 14, 21, 28.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magnifique propriété suburbaine convenable pour ceux qui aiment la ville et la campagne.**

**"La maison d'habitation Danneel",**

Avenue St-Charles, 1,491, à l'angle de la rue Octavie, un îlet au-delà de l'Avenue Peters.

**Terrain magnifique 140x531** pieds à la hauteur de Rickerville, élévation naturelle très grande, à 3 pieds au-dessus du trottoir, admirablement bien cultivé et embelli par une belle forêt, beaux ombrages, arbres fruitiers, plantes rares, arbustes, aquarium, endroits rocheux, bassins artificiels, écuries, remises, poulailler et autres dépendances, le tout en excellent état. La maison de résidence est presque neuve, elle est de construction moderne.

Dans l'affaire de Otto Danneel vs. Henri Danneel et autres.

**Vente en partage.**

A des conditions acceptables, à l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à trois jugements et ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 20 avril 1887 et signé le 27 avril 1887, et deux autres rendus et signés le 3 mai 1887, dans l'affaire de Otto Danneel vs. H. Danneel et als., Dossier No 20 365, pour faire un partage, à l'encan il sera vendu—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié inférieure de l'îlet No 57, borné par les rues St-Denis, Octavia et Joseph et l'Avenue St-Charles, se composant de 16 grands lots de terre, désignés par les lettres A et B et mesurant ensemble 140 pieds 1 pouce de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur, du côté le plus près de la rue Joseph, de 494 pieds 7 pouces et 5 lignes, et sur une profondeur et face à la rue Octavia de 531 pieds 9 pouces et une largeur de 135 pieds dans le fond et face à la rue St Denis, le tout plus ou moins au pied américain

Les améliorations comprennent une élégante résidence en bois récemment remodelée, à deux étages et demi, couverte en ardoises, avec une bâtisse dans le fond, à deux étages, couverte en ardoises, avec accommodation et une façade d'une belle apparence, retirée d'à peu près 100 pieds de la façade de l'avenue et ayant de larges corridors au travers du centre sur chaque des premier et second étages. Un très beau et bien fini salon à arche, bibliothèque, salle à manger et six grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., en haut, le tout avec de très jolis devants de cheminée en marbre et installation de gaz dans toute la bâtisse principale. La bâtisse dans le fond a une cuisine, office, lieux d'aisance, 3 chambres de domestiques ou plus, confortables et commodes, le tout dans un état splendide, plusieurs caves, remise, écurie cabanes pour poules et chiens, loge pour … une et autre maison de ferme et dépendances. Le terrain est admirablement bien tracé, il est planté d'arbrisseaux, d'étangs remplis de poissons, des endroits rocheux des points de vue variés, un jardin. C'est la propriété suburbaine la mieux située la plus jolie qui soit en ville et pour l'apprécier convenablement il faut l'aller voir. Pour cela on devra se munir d'une autorisation écrite de l'encanteur.

Le tout conformément à un plan de MM. William & Patton architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à raison de 7 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie y compris hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et la prime de la dite assurance, un dépôt de 10 pour cent sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en addition de son enchère, et les billets au crédit seront divisés en coupons au gré des parties intéressées.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 mai—4 8 15 22 29—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Lawrence Finn, décédé.**

BATISSE DOUBLE EN BOIS, No 309 rue Lafayette;

BATISSES, Encoignure des rues Bienville et Rendon,

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez. Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C daté le 22ème jour du mois d'avril 1887, dossier No 20 516 pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu

**Maison double de résidence.**

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette à peu près la même largeur sur le fond, sur une profondeur de 108 pieds 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Howard et environ 106 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Freret, le tout plus ou moins, et désigné comme le lot No 4.

Les améliorations comprennent une maison double de résidence en bois ayant trois chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., portant le No 309 de la rue Lafayette.

**Coin des rues Bienville et Rendon**

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désigné par le No 9 mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois écuries hangars, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant sur le transfert des titres. 20 pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes pour l'année 1887.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—mai 1 8 15 22 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le joli cottage pour résidence No. 139 rue Constance,**

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886. Dossier No 19,593 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasins, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, toit en ardoises avec attic, connu sous le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelques 9 ou 10 chambres en tout, citerne, hangar, etc.

Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architecte et voyer, lequel plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payables comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jolis meubles de maison,** Nouveau Buggy et Barouche, Livres, Machine à dessécher avec installations, Chaudière, Chaine, Arbre de couche, fer, etc, Action d'assurance.

**Succession de John Grant, décédé.**

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 mai 1887 dossier No. 20,826, à l'encan il sera vendu la propriété ci après décrite à savoir:

MERCREDI le 25 mai 1887 à 11 heures A. M., au local No 55 rue Première entre Rousseau et Fulton, Quatrième District, il sera vendu: Un lot de meubles de maison en bois de rose, acajou, noyer, meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, porte chapeau, lavabos, bibliothèque, 205 volumes, livres, etc., aussi, … etc., aussi, un buggy presque neuf et une barouche de famille, aussi, JEUDI, 26 mai 1887 à 11 heures du matin, l'établissement de J. Blackstadder, No 306 rue Tchoupitoulas, Premier District il sera vendu une machine à dessécher avec installations, fire box fine, arbre de couche, chaudières et un lot de chaînes, fer, wooden knees, etc. Aussi, SAMEDI, 28 mai 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, près Gravier il sera vendu une action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company of New-Orleans, pour $100 tout payé. Le tout ci-dessus conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
15 mai—15 18 22 25 26 27 28

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile H. Caulfield vs ses créanciers—No 20,822 Division A.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile H. Caulfield soit convoquée et tenue pardevant Geo. G. McLean, notaire en cette paroisse, MARDI, le 24me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et qu'en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Edwards, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CASELAR, Député-Greffier.
22 avril—3f en 30 js

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Arthur Hauch vs ses créanciers, No. 21,245—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Arthur Hauch, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant André Dorio notaire en cette ville, le MARDI 31me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 mai 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18mai—3f en 15j

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Carondelet, entre Harmonie et Plaisance.**

Succession de Nicolo Migliore.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,883.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887, je procéderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du défunt, étant 25/32 dans la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Plaisance. La dite portion de terre commence à une distance de 49 pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Plaisance et mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Plaisance puis à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Harmonie 63 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis à un angle droit s'étendant parallèlement avec la rue Carondelet et vers la rue Plaisance 17 pieds 3 pouces et 3 lignes, puis s'étendant parallèlement avec la rue Harmonie 125 pieds 4 pouces à la rue Carondelet jusqu'à l'endroit où le terrain commence, la dite portion de terre étant composée du lot original No 5 et une partie des lots Nos 6 et 8.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18mai—18 21 28 juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Premier District.**

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 6,912.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 17 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin voyer et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mai—18 21 28—4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**2 Actions du Cotton Exchange**

Succession de Samuel Friedland et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No. 17,363

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 24 mai 1887 à midi et demi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887 je procéderai à la vente de—

Deux actions du fonds-capital du New Orleans Cotton Exchange, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant le transfert.
14mai—14 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le 4me District.**

Coin des rues Jackson et Howard.

Succession de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20,753.

VENTE A L'ENCAN

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour en date du 13 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Jackson, Howard et Josephine, le dit lot formant l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesure au pied américain 27 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds de face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28 mai 4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété charmante dans le Sixième District.**

Succession d'Eliza Le Blanc, veuve d'Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E—No 18,789

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite cour en date du 9 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Valence et Bordeaux désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan déposé à l'étude de T. O. Stark notaire et mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Bordeaux, Valence et Jersey, désigné par la lettre A, sur un plan de A. G. Blanchard, en date du 23 avril 1871, la dite portion de terre mesure conformément au dit plan 44 pieds 4 2/8 pouces de face sur la ligne de séparation dans le fond des lots 23 et 24. 50 pieds de face sur la ligne de séparation vers la rue Jersey et 50 pieds sur la ligne de séparation vers la rue Levée et 44 pieds 7 pouces sur la ligne de séparation vers la rue Bordeaux, la dite portion de terre étant composée de partie du fond des lots désignés par les Nos 12 et 13, sur un plan de H. C. Moelhausen. Le tout de la propriété ci-dessus décrite doit être vendu ensemble.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, au frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4, 11, 18.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison en bois rue Water entre Amelia et Peniston.**

Succession de John Helmes, décédé.

A l'enchère publique, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet,—SAMEDI 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté du 2 mai 1887, dossier 20,167, pour le compte de la succession de John Helmes, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Water, Levée ou Tchoupitoulas, Amelia et Peniston; désigné par le No. 15 et mesurant 30 pieds 2 pouces de façade rue Water sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 4 lignes du côté le plus proche du terrain No 14, et 76 pieds 4 pouces et 6 lignes du côté du terrain No 16—le tout plus ou moins en mesure américaine, d'après un plan visible sur les lieux de la vente

Les améliorations comprennent une maison en bois élevée ayant 4 ou 5 chambres, auvent, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et on assumera les taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4mai—4 8 15 22 29—4juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage en bois à double corps de logis,**

258 rue Commune, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Succession de John Feehan et sa femme.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 mai 1887, Dossier No 20,812, pour le compte de la succession de John Feehan et sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 3 borné par les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 19 et mesure 32 pieds 7 lignes de face à la rue Commune, 32 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 528 rue Commune, ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, &c, loyer $10 par mois, à un îlet seulement de la station des chars de la rue Commune.

Conditions—Comptant en passant les titres. 20 0/0 comptant seront payés sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes de 1887 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 18

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Catherine Cain, née Grant.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, No 20,491.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—JEUDI, 2 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division D, daté le 27 avril 1887, il sera vendu la propriété décrite ci après appartenant à la dite succession, à savoir

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, du côté nord de la rue St-Claude, entre l'avenue Washington et la rue Musique, mesurant 38 pieds 3/4 de pouce de face à la rue St Claude sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles plus ou moins

Conditions.—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant d'adjudication

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.
3mai—3 7 14 21 28 juin 2

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le** Quatrième district sur la rue Liberté, entre Première et Seconde

**Succession de Elizabeth Jones**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 9,906.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A., en date du 15 avril 1887, Dossier No 9,906, pour le compte de la succession de Elizabeth Jones, il sera vendu.

1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-David, Liberté, Première et Seconde, désigné comme lot No 12 sur un plan dressé par B. T. Nicholas, voyer, et mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Liberté sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, conformément au récent plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date d'avril—1887.

Les améliorations comprennent une maison cottage.

Aussi

A la même heure et emplacement pour le compte de la dite succession, il sera vendu un lot de meubles de maison, etc., conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions comptant—Dix pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
17 avril—17,30—mai 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Troisième District,**

Rue Bagatelle, entre Joséphine et Solidelle.

Succession de Barthélemy Latapie.

Dossier No 20,549.

A l'enchère publique.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C date du 29 avril 1887 dossier No 20 549 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Joséphine et Solidelle mesurant 32 pieds de façade rue Bagatelle sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan de Stewart & Hoffman voyers daté —— 1887

Les améliorations comprennent une maison cottage portant le No 611 rue Bagatelle.

Conditions—Dix pour cent comptant au moment de la vente pour l'assurer

L'acte de vente pardevant Geo C. Préot notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1887.
1 mai—1 14 21,28—juin 4.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de Henderson Carter et Mary Jane Jones son épouse.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19 848

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E en date du 22 avril 1887 Dossier No 19 848 pour le compte de la succession ci dessus, il sera vendu:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cadiz, Jena, Dryades et Bacchus, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman voyers en date du — avril 1887. Les améliorations comprennent une maison cottage.

Conditions—Comptant 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, incluant les taxes de 1887
24 avril—24, mai 3 10 17 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Septième district, sur la rue Burthe entre Madison et Dublin. Succession de Jacob Bultz et Magdalene Mitchell, sa femme.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 20,821. A l'encan—

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur—SAMEDI 4 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du 30 avril 1887, Dossier No 20 821 pour le compte de la dite succession, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Trolsième, Burthe et Dublin, mesurant 30 pieds de face sur la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins conformément à un plan par Stewart & Hoffman, voyers, en date du — avril 1887.

Les améliorations comprennent une maison cottage.

Conditions—Comptant, 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant R. H. Dowling notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes de 1887.
4 mai—4,14,21,28—4 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage de valeur à double corps de logis, No 761 rue Bourgogne, entre Louisa et Clouet.**

**Succession de Jacob D. Schmidt, décédé**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,248.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES Encanteur Bureau No. 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 'D', daté le 12 mai 1887, Dossier No. 20,748, pour le compte de la succession de Jacob D. Schmidt, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, actuellement Bourgogne, Louisa, Clouet et Remparts, désigné par le No. 3 de l'îlet No. 5 et mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Craps sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes tous plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et d'après un plan dressé par Stewart et Hoffman, daté le — mai 1887.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme le No. 761 rue Bourgogne.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux, il sera exigé un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire incluant les taxes dues et exigibles en 1887.
18 mai—18, 24—juin 1, 8, 15, 18

PAR WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI, 11 juin 1887 à la Bourse d'encan de l'Arcade, à 2 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire intitulée: Succession d'Engle Bart, No 20,335 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Lafayette, Musique, Remparts et St Claude. Il mesure au pied français, trente un pieds huit pouces et six lignes de façade rue Lafayette sur soixante dix pieds deux pouces et neuf lignes de profondeur

L'acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire aux frais de l'acquéreur.
11 mai—

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison de résidence en bois** à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Bobb.

No 15,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 15 avril 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:—

La maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau; voici la description du terrain:

1° Le terrain No 19 du dit carré mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre adjacent au premier, à l'arrière et mesurant 63 pieds 4 pouces à l'arrière du dit terrain No 12 et d'une autre propriété (étant une portion du terrain désigné par le No 16) sur une profondeur égale et entre lignes parallèles, de 39 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant en sus de son adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
15 mai—15, 22—juin 4, 11, 18.